RAPSE

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

La Lettre

N° 139
29 mai
2017

Libérer le travail... supprimer les cotisations sociales... augmenter la CSG...remise en cause de la fonction publique...réforme des retraites...
Gattaz se réjouit ! Nous, non !

Sommaire

- 1) Sécuriser l'emploi et la formation, c'est possible !.....pages 2/5
- 2) Macron : suppression de la taxe d'habitation : une nouvelle étape de
- la casse des territoires.....Pages 6/9
- 3) Macron : le président du medef apprécie !.....Pages 10/12

SÉCURISER L'EMPLOI ET LA FORMATION

Oui, c'est possible !

PCF Parti communiste français — MEMBRE DU FRONT DE GAUCHE

En finir avec le chômage et les emplois précaires ? Ambitieux diront certains, impossible diront d'autres. Nous communistes, nous disons,c'est possible ! C'est pourquoi, avec les députés communistes, les économistes du PCF ont travaillé une loi pour la sécurisation de l'emploi et de la formation. Le principe est de construire une sorte de Sécurité sociale professionnelle.

C'est un combat qui nécessite dès aujourd'hui, l'engagement du monde du travail et de la population pour faire face au mur de l'argent et conquérir des pouvoirs pour imposer la satisfaction des exigences sociales.

C'est une base de réflexion et d'action que chacun peut porter autour de soi, pour en faire un socle de combat pour des conquêtes sociales et de rassemblement politique pour les élections présidentielles et législatives.

L'emploi : tout le monde en parle pour dire que ça ne va pas. Mais chaque fois, les mêmes solutions sont reprises et se traduisent par une nouvelle aggravation de la situation. On donne des facilités de licenciements au patronat et on donne aux entreprises des milliards de fonds publics, des conditions de crédits intéressants sans le moindre contrôle et chaque fois c'est la catastrophe ! Les entreprises ferment, ou licencient et délocalisent.
L'investissement dans la recherche la formation et les emplois sont délaissés, au prétexte que cela coûte cher.

Les grands actionnaires, les banques et les marchés financiers font des choix sans contrôle public et populaire, qui servent le montant des actions qu'ils vont empocher, et rien d'autre. Ainsi, ce n'est pas le coût du travail mais celui du capital qui tue les entreprises au nom de la rentabilité financière.

Nous disons « ça suffit ». L'emploi doit être conçu comme un levier d'épanouissement des individus au travail et la réponse aux besoins des gens, de la société.
Et les nouvelles technologies doivent servir à cela.
Nous ne voulons plus du dogme du coût du travail et nous voulons en finir avec le coût du capital, celui qui tue les entreprises au nom de la rentabilité financière.
Mais pour imposer ces nouveaux choix, il faut que les salariés dans les entreprises et les populations dans les territoires obtiennent des pouvoirs d'interventions et de décisions dans les entreprises et les banques, sur l'utilisation de l'argent pour l'emploi et les salaires.
Nous formulons huit grands axes concrets de transformation pour permettre de changer de voie et engager toute l'économie de notre pays dans la construction d'une société où chacun pourrait choisir tout au long de sa vie d'alterner périodes de travail et période de formation bien rémunérées sans passer par la case chômage.
Ouvrez et lisez ce document, venez en discuter avec les communistes à partir de votre expérience et vos aspirations….
Construisons ensemble un rassemblement populaire et politique capable d'imposer dans les luttes et les élections un vrai changement au service de l'humain d'abord !

ERADIQUER LE CHÔMAGE

C'est possible ?

Oui, nous proposons pour cela :

Chaque personne ayant terminé sa formation soit automatiquement immatriculée auprès d'un nouveau service public de l'emploi et de la formation. Elle bénéficiera de l'ouverture d'un compte personnel d'activité permettant de connaître et d'utiliser ses droits sociaux personnels.

Chaque personne immatriculée peut conclure une convention de sécurisation de l'emploi, de la formation et des revenus, prévoyant de prévenir tout risque de miseau chômage, par un accès renforcé à la formation tout au long de sa vie. Ces droits sont garantis au niveau du salaire antérieur en cas de formation. S'il s'agit d'un revenu de remplacement, il est garanti pendant la période d'attente d'une activité.

Pour celui ou celle qui n'a jamais travaillé, le revenu est un minimum garanti. La condition serait le respect des engagements pris lors de la conclusion de la convention.
Nous proposons aussi, des mesures particulières d'emploi pour les jeunes et habitants des zones urbaines sensibles pour faire face aux discriminations additionnées de mesures partiulières de formations qualifiantes si nécessaires.

UN CONTRAT DE TRAVAIL PLUS SÛR

c'est possible ?

Oui, nous proposons pour cela :

▶ L'**obligation d'un contrat de travail** à durée indéterminée, à temps plein et écrit (car le bulletin de salaire ne suffit pas pour remplir la directive européenne).

▶ Le contrat de travail doit comporter des clauses écrites, sans modification unilatérale d'une des parties où doivent figurer la qualification, l'emploi tenu, le salaire, la durée du travail, les horaires de travail, le lieu d'exécution du travail, et la durée de la période d'essai.

▶ Il devrait aussi y avoir la liste référencée des conventions et accords collectifs applicable au contrat de travail. Les références doivent être mises à jour.

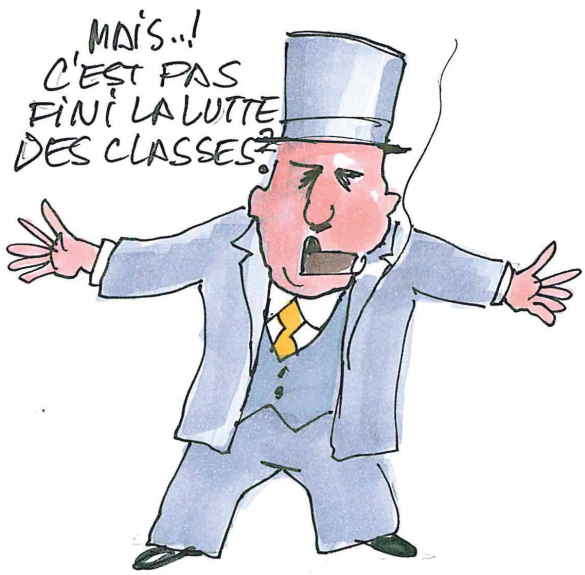

UN MEILLEUR SALAIRE, S'ÉPANOUIR AU TRAVAIL ET PLUS DE FORMATION

c'est possible ?

Oui, avec :

▶ Le **droit à une formation continue** tout au long de la vie avec maintien intégral du salaire.

▶**Développer les moyens pour la formation, les mutualiser et les placer sous contrôle des salariés** afin de :

- Porter à 5% de l'effectif le nombre de salariés pouvant participer en même temps d'une formation,
- Allonger à deux ans la durée des formations
- Consacrer 2,5 % de la masse salariale à la formation
- Faire participer réellement le comité d'entreprise à l'élaboration du plan de formation,à son adoption et sa réalisation.
- Réserver l'argent public des stages aux organismes publics et aux organismes privés à but non-lucratif.

▶ Les **salaires minimaux** doivent être f**ixés en fonction des diplômes reconnaissant les formations initiales et continues ou la validation de l'expérience**.Des grilles de salaires permettant le **doublement sur la carrière, adossés un Smic** porté à 1800€ bruts.

EN FINIR AVEC LES EMPLOIS PRECAIRES

C'est possible ?

Oui, c'est pour cela que nous proposons

Des mesures pour assécher la source des licenciements :

-- une nouvelle définition du licenciement économique pour qu'il soit le recours ultime pour une entreprise
-- le droit pour les comités d'entreprise de suspendre le plan de licenciements et formuler des propositions alternatives.
-- Obligation d'une médiation pour prendre en compte les propositions des salariés et rendre possible le financement de leurs propositions par des crédits bancaires à faible taux d'intérêts.
-- En cas de plan de licenciements : obligation d'une vraie politique de reclassement obligatoire avec des formations et l'intervention des salariés sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Des mesures pour sanctionner les licenciements abusifs :

-- Par des droits aux salariés d'indemnités et de réintégration ainsi qu'un droit d'intervention des salariés et syndicats au tribunal, ainsi que la création aux prud'hommes de chambres spécialisées pour accélérer les procédures.
-- Abrogation du dispositif de rupture conventionnelle et des contrats de chantiers
-- Des mesures pour lutter contre l'emploi précaire :
-- Limitation précise du droit à recourir aux CDD (5% par établissement) et droit à un seul renouvellement (durée totale 12 mois).
-- Création d'une indemnité de précarité pour tous les salariés précaires sans conditions
-- Obligation d'informer et de consulter le CE sur les CDD (mêmes dispositions pour la fonction publique).

Mesures contre la sous traitance :

-- Par la limitation de la sous-traitance en cascade (pas au delà du 2ème °)
-- Obligation d'information du CE,
-- En cas de litige présomption de la qualité de salarié (c'est à l'employeur de faire la preuve)

Pour les entreprises en difficultés :

-- Suspension par l'administration d'une sous-traitance si dumping social
-- En matière de salaires, retour à la prescription de 5 ans afin que les salariés retrouvent leur droit à salaire et obligation légale de paiement en fin de mois pour toutes les entreprises.
-- Droit de préemption pour les salariés en liaison avec des droits de soutien financier pour la reprise par les salariés de l'entreprise

MAIS CREER DES EMPLOIS

C'est possible ?

Oui, nous proposons pour cela :

Une loi d'**application stricte des 35 heures partout et pour tous** (actuellement, la moyenne en France est de 39h30 malgré la loi), **puis le passage aux 32 heures** strictes pour tous.

Un décompte du temps de travail qui prenant en compte les temps d'habillage et déplacement professionnel, l'abrogation du forfait jours, la limitation au recours des heures supplémentaires avec abaissement du contingent à 94 h par an, limiter l'amplitude maximale à 2 h de plus par jour, annualisation sur calendrier précis permettant un décompte réel, une récupération en jours sous contrôle du salarié, et a mise en place de contrôle du temps de travail effectif même pour le travail sur support numérique à distance.

Le droit à la retraite à 60 ans en consacrant une part plus importante des richesses créées au financement des retraites pour assurer ce droit et un revenu de substitution de haut niveau pour une vie décente.

Assorti à une vraie **reconnaissance de la pénibilité** qui permettrait de partir plus tôt à la retraite, la retraite à 60 ans créerait des milliers d'emplois pour les jeunes au lieu de mettre au chômage des milliers de salariés âgés et des jeunes condamnés dès le départ au chômage.

ET POUR LES JEUNES ?

- ## nous proposons :

Obligation aux entreprises de **réserver 10 % des embauches au moins de 25** ans ;

Limiter le nombre de stagiaires et la durée des stages en rapport avec un cursus choisi ;

Des **stages rémunérés à 50 % du salaire** correspondant à la qualification engagée et des droits tels la retraite, le chômage, …

Signature d'une convention avec le service public de l'emploi, donnant **droit à une** allocation égale au SMIC durant la totalité des études ou à une allocation **d'autonomie/formation** lorsqu'ils sont sans emploi même s'ils n'ont jamais travaillé.

PLUS DE POUVOIRS AUX SALARIÉS ET AUX CITOYENS

C'est possible ?

Oui, nous proposons :

▶ Dans les entreprises, il faut **imposer aux directions d'entreprise des pouvoirs pour les salariés** sous la forme d'obligations d'information aux salariés et aux représentants des salariés, en matière de plan de formation, recours aux emplois précaires et à la soustraitance, les heures supplémentaires, le travail à temps partiel. Le comité d'entreprise devra être informé et consulté pour avis sur la politique des prix pratiqués, les prix de transferts entre les diverses entités du même groupe, les cessions d'actifs notamment immatériels.

▶ Pour les Accords d'entreprises et les conventions collectives, **le principe doit être l'accord majoritaire en respect des élections professionnelles**, ainsi que le **respect de la hiérarchie des normes** imposant l'amélioration de la loi et la convention nationale pour chaque accord inférieur.

▶ Dans les régions, **mise en place de commission régionale pour l'emploi et la formation** avec un rôle de médiateur entre employeurs et salariés. Elle se substituera aux autres commissions existantes actuellement.

-- Elle aurait un rôle d'instance de **diagnostic** sur les questions de l'emploi en région en fixant des objectifs chiffrés annuels de création d'emplois, en assurant le suivie des conventions de sécurité d'emploi.

-- Elle aurait un **avis obligatoire** à rendre **pour chaque demande de fonds régionaux** par les entreprises.

-- Elle devra **analyser l'impact des politiques d'emploi et de formation** en publiant des chiffres de création d'emplois.

-- Elle procédera à l'**agrément des outils de formation.**

-- Une conférence de l'emploi et de la formation sera réunie, chaque année. Elle sera ouverte à tous les acteurs de la vie économique et sociale de la région en lien avec le CESER, pour traiter des résultats en emploi et formation, pour **évaluer les politiques publiques de financement**, pour évaluer les choix des entreprises avec un rapport sur leurs actions et pour prendre des résolutions applicables en région. Ces séances seraient publiques.

▶ Une conférence annuelle nationale aura lieu pour **évaluer aussi les disparités entre** régions et les politiques à mettre en place pour réduire les inégalités.

L'ARGENT POUR ÉRADIQUER LE CHÔMAGE

C'est possible ?

Oui, nous proposons :

que les banques soient soumises à de nouveaux critères pour le crédit (critères de créations d'emplois de salaires, de développement des services publics ou encore de l'écologie ...).

Les pouvoirs nouveaux des salariés doivent peser dans ce sens. C'est déterminant pour sortir de la dictature des marchés financiers.

Il faut alors :

▶ Des pouvoirs nouveaux des comités d'entreprises»

▶ La constitution d'un fonds national et de fonds régionaux pour l'emploi et la formation pour **soutenir les investissements et la recherche avec des taux de crédit** dégressifs en fonction des créations d'emplois stables et des formations.

▶ La mise en place de dispositifs permettant de **moduler les prélèvements fiscaux et sociaux** (impôts et cotisations sociales) **en fonction des politiques salariales qui font le choix de l'emploi et des salaires** : ainsi, plus l'entreprise aurait d'emplois et plus elle paierait de bons salaires, moins elle paierait de cotisations.

▶ La **constitution d'un pôle financier public** mettant en réseau les institutions publiques et de nouvelles banques nationalisées **pour impulser des orientations** nouvelles dans tout le secteur bancaire et financier et lutter contre les actions spéculatives.

▶ Orienter les choix politiques de la Banque Centrale Européenne (comme l'y autorisent les traités actuels) à **financer des crédits à taux réduits pour des investissements** créant des emplois et privilégiant les formations.

Pour aller plus loin, retrouvez le texte officiel de la proposition de loi :
http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/propositions/pion4413.pdf

MACRON : Suppression de la taxe d'habitation

Une nouvelle étape de la casse de l'organisation territoriale de l'État, vers un étatisme renforcé au service des marchés financiers.

Jean-Marc Durand

L'annonce faite par le candidat Macron de la suppression de la taxe d'habitation relance, derrière une mesure apparemment sociale, le débat sur l'évolution de l'organisation territoriale de l'Etat, avec au cœur l'enjeu des financements publics, l'existence des communes et avec elles de la démocratie de proximité. Se prépare dans les faits une nouvelle étape techno-centraliste au service d'une construction européenne selon un mode hyper fédéraliste et d'un capitalisme qui, plus que jamais, fait de la dépense publique son cœur de cible tout en souhaitant en même temps disposer d'un appareil politique et administratif entièrement à son service.

La proposition en bref

Actuellement, 30 millions de propriétaires et de locataires sont assujettis à la taxe d'habitation. 4 millions en sont déjà exonérés et quasiment autant bénéficient d'une réduction.

Demain si la réforme Macron prenait effet, tous les foyers qui déclarent un revenu fiscal de référence par part inférieur à 20 000 € en seraient exonérés. A titre d'exemple, si un des membres du ménage a un revenu fiscal de référence de 30 000 € et son conjoint de 15 000 €, il conviendrait de calculer la moyenne des deux. Au cas particulier, si ce foyer fiscal n'avait que deux parts, donc un revenu fiscal de référence moyen supérieur à 20 000 € par part, il continuerait à devoir payer la taxe d'habitation. «*Au total 18,9 millions de Français ne paieront plus la taxe d'habitation*», explique l'entourage d'Emmanuel Macron. Le cadeau fiscal concernerait donc précisément 77,2 % des foyers fiscaux.

De quoi être inquiet

Certes de nombreux concitoyens vont apprécier cette réforme qui va leur redonner du pouvoir d'achat. Au fond il s'agit cependant d'une mesure démagogique. D'une part cet argent qu'il ne débourseront pas, ils le dépenseront autrement, notamment en ayant à payer l'accès à certains services municipaux, jusque là gratuits, car financés par les recettes de la taxe d'habitation. D'autre part l'injustice face à un tel impôt risque de s'accentuer. Au final, un peu plus de 20% des ménages vont continuer à payer cette taxe ce qui aggravera leur sentiment d'injustice et créera de nouveaux clivages entre les diverses couches sociales du pays. Et parmi ceux qui ne paieront pas cette taxe, une partie ne participera plus du tout au financement des services publics locaux, une autre continuera à le faire par le biais de la taxe foncière bâtie ou non bâtie. Or des dépenses publiques, les communes en auront encore à réaliser, ne serait-ce que pour entretenir et construire des écoles, des crèches ou la voirie ainsi qu'assurer certaines accès à l'eau, à l'électricité…

A moins que les vraies intentions de M. Macron soient tout sauf sociales et participent d'un choix ultra-libéral qui veut en finir avec les services publics, notamment locaux, et cherche au plus vite, à en privatiser un maximum. Ce choix conduirait à transférer au privé la plupart des investissements publics dont ceux concernant les bâtiments municipaux, par exemple avec une nouvelle génération de PPP (1), et à faire assumer la gestion des missions publique locales par des SPL (2) qui n'ont de public que le nom employant des salariés de droit privé et sans statut.

Ainsi la suppression de la taxe d'habitation, en cela qu'elle mettrait à sec les finances des communes, serait en fait l'arme fatale des services publics locaux qui par ailleurs constituent le fondement même de l'existence des dites communes. Ainsi le coup serait double. A la disparition des services publics locaux succéderait celle d'un nombre considérable de communes mises dans l'incapacité de rendre les services essentiels à leur population et ne disposant plus en réalité d'une quelconque marge budgétaire. En effet, à la perte de quelques 17 mds d'euros de taxe d'habitation, les communes devraient ajouter une partie de la baisse des 10 milliards d'euros de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités locales que M. Macron a déjà annoncé. Au total l'impact budgétaire serait énorme pour les communes qui ne pourront tout simplement plus faire face. Un grand nombre d'entre elles pourrait alors se retrouver rapidement en situation de banqueroute.

Une nouvelle phase massive de regroupement des communes s'enclencherait. Des structures de plus en plus tentaculaires sous forme de super communautés d'agglomération ou de nouvelles métropoles verraient le jour avec un rôle de plus en plus important dévolu aux technocrates pour en assurer la gestion. Le rôle de l'élu serait alors réduit à portion congrue et les assemblées délibérantes locales deviendraient, comme elles ont déjà tendance à l'être aujourd'hui, de simples chambres d'enregistrement de décisions prises en réel ailleurs et par d'autres.

Certes il nous sera opposé que l'Etat viendra compenser cette perte de rentrée budgétaire pour les communes. Si ce discours peut être entendu s'agissant de l'année de l'entrée en vigueur de la réforme, la situation risque vite de se gâter. Le budget de l'Etat n'est en effet pas extensible à l'infini et surtout il est soumis aux mêmes contraintes d'austérité que celles infligées aux communes. Ainsi on s'apercevra, comme dans tous les cas où l'Etat s'est engagé à compenser les pertes de recettes engendrées par ses réformes dans le budget des collectivités locales (compensation de la taxe professionnelle, baisse des dotations, etc), que ses promesses ne seront pas tenues sur le long terme. Les engagements budgétaires de l'Etat ayant même une fâcheuse tendance à disparaître quasi totalement au bout de quelques temps.

La démocratie sacrifiée sur l'autel de la finance.

Face à une telle offensive on peut penser que les élus locaux, mis dans l'incapacité d'assumer leurs responsabilités, réagiront. D'aucuns peuvent imaginer qu'ils seraient tentés d'augmenter la taxe d'habitation. Mais une augmentation même forte du reste de taxation possible n'aurait qu'une traduction budgétaire très faible. Devant un choix qui déroule le tapis rouge à la finance, à savoir qu'il contribue à faire sauter les verrous de démocratie locale que représentent les communes et leurs services publics et qu'il ouvre grand les portes à la rentabilité en des domaines où les critères d'efficacité sociale ont encore une réalité, la riposte doit se situer à un tout autre au niveau.

Depuis de nombreuses années les réformes d'inspiration libérale poussent à un changement total de paradigme. L'objectif est de libérer des prélèvements fiscaux et sociaux un maximum d'argent créé par l'activité humaine, le travail, au profit des marchés financiers pour gonfler les dividendes et injecter de l'argent frais dans les transactions financières spéculatives afin d'éviter que la bulle n'explose trop rapidement et ainsi pérenniser le système. Sortir de cette folie et dépasser les visées à court terme suppose d'agir sans tarder en deux directions. Formuler des propositions crédibles, efficaces et radicales et engager l'action collective sur la base de ces propositions une fois débattues et partagées entre citoyens-ennes et élus-es.

Mettre en cause un système où toute activité humaine doit être dédiée aux dieux marchés financiers, suppose en effet une action de

masse, lucide et déterminée qui puisse le plus rapidement produire des effets. Il s'agit de montrer qu'une autre voie est possible, qu'un autre modèle de société est envisageable, qu'une nouvelle civilisation de partage pour chacune et chacun est à notre portée.

C'est en ce sens que nous pouvons avancer les propositions qui vont suivre. Sans avoir peur des mots il s'agit d'engager une véritable dynamique révolutionnaire qui mette à contribution à la fois les banques et leur politique du crédit, en premier lieu la BCE, la fiscalité avec une réforme profonde de la fiscalité locale et la politique de l'emploi.

Si la fiscalité locale est aujourd'hui très fortement décriée, si la taxe d'habitation est l'objet de critiques nombreuses de la part de nos concitoyens ce qui permet à M. Macron de faire assaut de démagogie en ce domaine, cela tient essentiellement à quatre causes principales.

1) Depuis 2008, date de la disparition de la taxe professionnelle, le poids de la fiscalité locale n'a cessé d'être transféré sur les ménages contribuant en particulier à de fortes augmentations de la taxe d'habitation (voir tableau ci-après).

2) La progression du chômage, des bas salaires et de la précarité a rendu la fiscalité locale des ménages de moins en moins supportable par une majorité d'entre eux.

3) Les critères de la politique du crédit bancaire en direction des communes leur imposant d'une part des taux élevés, de l'autre réduisant les délais de remboursement ont concouru à la raréfaction de cette source de financement, contribuant ainsi à aggraver la pression sur les contribuables.

4) Enfin le gel des concours de l'Etat (dotations) aux collectivités locales dont les communes, puis **la baisse des dotations** engagée depuis 2012 sont venues compléter le tableau.

Agir pour des solutions de radicalité constructive.

A l'évidence si le fond d'un tel tableau n'est pas rapidement changé, nous allons aussi rapidement atteindre les limites d'un système dont l'issue du point de vue libéral, ne peut être qu'une réduction massive de la dépense publique locale, donc des services publics et des emplois publics territoriaux ainsi que des collectivités dans lesquelles ils sont implantés.

L'alternative c'est la relance de la dépense publique, c'est l'augmentation des dépenses sociales et environnementales pour une nouvelle efficacité. Naturellement, il s'agit de financer cette dépense publique nouvelle. Pour cela nous avançons trois axes de proposition et d'action.

1) Engager une politique audacieuse de création d'emplois. Dans ce but nous proposons une loi de sécurité d'emploi et de formation (SEF) qui vise à l'éradication du chômage. Pour y parvenir elle propose un nouveau contrat de travail fondé sur le CDI, un grand service public de l'emploi et de la formation avec affiliation automatique pour chaque salarié et pour chaque jeune sortant du cursus de formation initiale. Mais aussi elle veut créer des fonds régionaux pour l'emploi et la formation afin de mobiliser le crédit des banques et inciter les entreprises à des investissements créateurs d'emplois et de formation. Enfin la formation professionnelle permanente permettrait à chaque salarié d'être soit en emploi, soit en formation sans jamais passer par la case chômage avec une rémunération à la hauteur des qualifications acquises.

2) Agir pour la création au plan européen d'un fonds de développement social et écologique adossé à la banque centrale européenne (BCE) pour financer le développement des services publics. Ce fonds agirait comme un levier auprès des banques nationales de dépôt qui pourraient bénéficier de son financement à condition qu'elles soutiennent par leur crédit les investissements publics locaux et nationaux.

FINANCES TAXE D'HABITATION

3) Une réforme de la fiscalité locale qui agisse sur la fiscalité locale des personnes et sur celles des entreprises.

Engager une réforme de la fiscalité locale des personnes à partir d'une révision complète et réelle des bases d'imposition entrant dans le calcul de la valeur locative. Cette réforme malgré diverses tentatives n'a jamais été effectivement mise en oeuvre depuis 1970. Afin d'être applicable et efficace, elle devrait être suivie suivi d'une révision/actualisation des taux pratiqués par les diverses collectivités territoriales et intégrer, en ce qui concerne la taxe d'habitation, un plafonnement en fonction des revenus des ménages.

Créer un impôt territorial des entreprises. Sorte de nouvelle taxe professionnelle, elle serait un véritable impôt local sur le capital des entreprises calculé sur leurs biens d'équipement (mobiliers et immobiliers), assorti d'une contribution assise sur les actifs financiers des sociétés et des banques (3) au taux de 0,5%.

1) PPP : Partenariat Public/Privé (sorte de super leasing mais qui n'intègre pas l'entretien)
2) SPL : Société Publique Locale directement dérivée de la conception européenne du service d'intérêt général.
3) Actifs financiers des entreprises non financières : 5 000 Mds €. De l'ensemble des entreprises y compris financières : 11 000 Mds €

LES IMPOTS LOCAUX EN 2015 PAR NIVEAU DE COLLECTIVITES

(en million d'euros)

		Secteur communal (y compris les syndicats à contributions fiscalisées)	Département	Région	Ensemble
Taxes ménages	**TH**	**21 679**			21.679 (+ 5,5%)
	FB	17 507	12 922		30 429 (+3,8%)
	TFPNB	1 040			1 040 (+2,6%)
	Ensemble des 3 taxes ménage	***40 226***	***12 922***		***53.147 (+4,5%)***
Taxes économiques	CFE	7 234			7 234 (+3,7%)
	CVAE	4 406	8 064	4 157	16 627 (+4,5%)
	IFER	548	263	657	1 467 (+1,4%)
	TASCOM	737			737 (+3,5%)
	Ensemble taxes économiques	***12 925***	***8 327***	***4 814***	***26 066 (+4,1%)***
TOTAL		**53 151**	**21 249**	**4 814**	**79.213 (+4,3%)**

Source : DGFIP, REI ; calculs DGCL.

Loi macron 3 ? Loi macron 3 ?

MACRON ? Gataz, le président du médef a toutes les raisons de l'apprécier !!!

Un signal fort : Macron nomme un élu « Les républicains » 1er ministre.

C'est un proche d'A. Juppé que l'on a tenté de présenter comme « modéré » face à Fillion. Pourquoi ? Parce que lui ne voulait supprimer « que » 250.000 fonctionnaires là où F.Fillion voulait en supprimer 500.000 !! Alors Macron, y a pas de doute, ce doit être un homme de gauche, puisque lui ne veut en supprimer « que » 120 000 !!

C'est un proche d'A. Juppé que l'on a tenté de nous présenter comme « modéré » face à Fillion. Vouloir ne supprimer « que » 250.000 fonctionnaire là où F.Fillion voulait en supprimer 500.000 peut être considéré comme modéré. Quant à Macron, c'est carrément un homme de gauche, lui qui ne veut en supprimer que 120.000 !

Une ligne commune guide ces trois-là : restriction et suppression des services publics, privatisation, booster les profits ! La seule différence, est une question de vitesse !

Macron : l'art d'un jeune qui fait du vieux.

Toutes les vieilles recettes qui ont montré depuis des décennies leur inéfficacité dans la lutte contre le chômage vont être renforcées.

1 ° Le CICE

Après la mise en place du CICE par le gouvernement Hollande, le chômage s'est amplifié au même rythme que sous Sarkozy. Par contre, les dividendes versés aux actionnaires n'ont pas faibli. Pire, la part des profits reversés a cru aux dépents des investissements dans les entreprises du CAC40 !►

En 2016, les entreprises du CAC 40 ont distribué pas moins de 55,7 milliards d'euros sous forme de dividendes et de rachat d'actions, (+ 11,8% sur un an)
Ce n'est pas un record mais presque. La progression est notable par rapport à l'an dernier (43 milliards de dollars) et surtout par rapport à la moyenne de ces dernières années, autour de 43 milliards, une fois retraitée des dividendes et rachats exceptionnels.
***Sanofi** reste le plus gros contributeur avec 6,66 milliards d'euros de retour aux actionnaires, dont 3,79 milliard de dividende. Cela n'empêche pas Sanofi de prévoir 657 suppressions d'emplois en France sur 3 ans plus l'abandon de 296 emplois de Recherche et Développement non pourvus. Sanofi a reçu par ailleur 153 M€ de CICE sur la seule année 2014 !*

***Le rapport de suivi du CICE** comme l'ensemble des rapports sur le CICE montre l'inéfficacité de celui-ci.*
Le comité souligne les incertitudes qui entourent l'évaluation des effets du CICE sur l'emploi mais estime probable un effet direct de l'ordre de 50000 à 100.000 emplois créés ou sauvegardés sur la période 2013-2014.
Le coût sur la même période du CICE étant de 28,7 milliards d'euros, on peut évaluer le coût de chaque emploi créé ou « maintenu »à 287. 000 euros dans la version optimiste de 100.000 emplois. Cela représente 100.000 salariés travaillant dans le privé et payé au Smic (charges comprises) pendant 16 ans par nos impôts !
Le comité relève peu d'effets du CICE sur les salaires par tête
Le comité relève peu d'effets du CICE sur les salaires par tête, mais note une amélioration sensible des marges des entreprises. Il constate qu'au terme de la deuxième année, il n'y a pas d'effet observable sur l'investissement, la R&D et les exportations. En réalité, une grande partie du CICE versé aux entreprises est passée directement dans la distribution de dividendes.

►Et bien E Macron veut aller encore plus loin dans les cadeaux au patronat Le CICE est inéfficace ? Et bien on va le rendre pérenne et augmenter son taux jusqu'à 10 % pour les bas salaires.
Et pour faire bonne mesure ramener le taux d'impôt sur les sociétés à 25 % à l'horizon de 2022.

2) Libérer le travail.

Voilà une belle formule. Dans notre société où les rapports entre patrons et travailleurs sont des rapports de subordination des seconds au profit des premiers, des rapports de classe, libérer le travail signifie renforcer le lien de subordination et créer un boulevard sans obstacles à la boulimie des actionnaires.

Comment ? En simplifiant le droit du travail. Aller vite avec des ordonnances dès l'été 2017.

Le renversement de la hierarchie des normes permet, sous la pression de difficultés, vrais ou fictives des entreprises, d'obtenir des reculs sociaux importants.
Plus de règle commune, un code du travail par entreprise. Il ne subsistera du code du travail que quelques grands principes d'ordre public non dérogeables où ne figureront pas les salaires minima conventionnels ni d'ailleurs le temps de travail.Le renvoi à l'entreprise la quasi-totalité des droits définis actuellement par la loi ou les accords de branche, comme les salaires (hormis le salaire minimum), les règles en matière de santé et de sécurité par exemple.

Le moyen, en finir avec les centrales syndicales qui s'opposent systématiquement aux régressions de droits du travail : négocier directement avec les salariés des entreprises.

Le gouvernement Valls avait dû reculer sur ce point : seuls la question des horaires de travail pouvait faire l'objet de négociations décentralisées. Macron remet le couvert et veut élargir le champs d'application de ces négociations à tous les domaines!

La moitié des salariés travaillent dans des entreprises PME/TPE.
Seules 23 % des entreprises de 20 à 49 salariés sont couvertes par un délégué syndical, 49 % des entreprises de 50 à 99 salariés, 74 % des entreprises de 100 à 199 salariés, 88 % des entreprises de 200 à 499 salariés et 97 % des entreprises de plus de 500 salariés..
En moyenne , 63 % des entreprises de plus de 50 salariés sont couvertes par au moins 1 syndicat et la CGT y est présente dans 32 % des cas (la CFDT seule : 10 % des cas).

Si un syndicat local résiste : le référendum à l'initiative de l'employeur. L'extension du référendum (introduit par la loi Travail pour permettre aux salarié-es de valider des accords refusés par une majorité d'organisation syndicales) qui pourrait être déclenché directement par l'employeur (aujourd'hui seules les organisations syndicales peuvent le lancer) Comment résister au choix : travailler plus, gagner moins ou le plan de licenciements ?

Limitation des indemnités prud'homales. Un point prévu dans la loi El Kohmri sur lequel le gouvernement Valls avait dû reculer pour obtenir la soumission de la CFDT.
Macron, qui était à l'origine du texte le remet en selle. Histoire de permettre aux employeurs de provisionner les coûts du licenciement et de ne pas supporter les impacts financiers de leurs décisions de licenciement. Avec le bonus : **le plafonnement y compris en cas de licenciement abusif** ! Cette disposition revient à légitimer les licenciements abusifs.

La suppression des instances de prévention et de contrôle de la santé et de la sécurité des salarié-es, les CHSCT. C'est ce que Macron appelle permettre à tous l'accès aux soins ?

3) La réforme de l'assurance chômage et de la formation professionnelle

- L'ouverture du système aux indépendants et aux salarié-s après une démission.
- Renforcement du contrôle des chômeurs : 2 propositions d'emplois refusés (et non plus 3) et c'est l'arrêt des prestations.
- La gestion tripartite du système (actuellement géré uniquement par les syndicats et le patronat) au prétexte que la dette du régime est actuellement garantie par l'État. En bref, l'État payera ! Du pain béni pour le Medef qui refuse de mettre le moindre euro supplémentaire dans les caisses de l'Unédic pour boucher un trou dont il est responsable ...
- Une réforme de son financement, avec suppression des cotisations chômage qui seraient remplacées par la CSG.

Aujourd'hui, les cotisations chômage sont financées à 2/3 par la part dite employeur et 1/3 par la part dite salariale. La CSG est un impôt, qui n'est prélevé que sur les revenus des ménages, qu'ils soient actifs ou retraités. L'augmentation de la CSG participe du transfert des cotisations patronales vers les ménages. De plus, elle pénalisera directement les retraité-es qui paieront cette augmentation de la CSG à l'exception des plus modestes alors que l'assurance chômage n'est financée aujourd'hui que par les actifs.

- L'utilisation des fonds de la formation professionnelle pour financer la formation des demandeurs d'emploi, la fin du paritarisme de sa gestion.

4) une nouvelle réforme des retraites : Macron veut aller vers la création « d'un système universel de retraites » par points dit à « comptes notionnels ».
La retraite serait calculée sur toute la durée de la vie professionnelle et non plus sur les 25

meilleures années (Le passage de 10 à 25 ans a déjà causé une perte de retraite de plus de 10 %) ! Macron prétend instaurer un système universel où « un euro de cotisation donne le même droit à tous ».
Derrière cette affirmation qui semble marqué du bon sens de la justice se cache une dégradation terrible des retraites. Cela signifie que la pension serait proportionnel au montant engrangé (points) et calculée en fonction de l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le salarié et de l'âge de départ à la retraite.

Plus besoin de reculer l'âge de la retraite. Pour avoir une pension suffisante, les salariés reculeraient d'eux-même leur départ.

Ce droit à retraite serait strictement proportionnel à la cotisation. Or seuls les salaires sont assujettis à cotisation. Les périodes indemnisées au titre de la maladie, du chômage ou de la maternité ne sont pas cotisées : elles n'ouvriraient donc aucun droit à retraite alors que dans le système actuel elles sont prises en compte (validées) ce qui minimise leurs effets sur le montant de leur retraite des aléas de carrière subis par les salariés. ►

Soit cette espérance de vie serait globalisée et cela revient à nier les très grandes différences d'espérance de vie entre les classes sociales et entre les professions au sein d'une génération, soit une différentiation serait introduite en fonction des différentiels d'espérance de vie selon les catégories sociales. On imagine les conséquances sur la retraite des femmes qui vivent en moyenne plus longtemps. Ce système serait désastreux pour les victimes du chômage et pour les femmes déjà victimes de carrières discontinues et précaires et du travail partiel imposé, et de la différence de salaire de plus de 16 %.

Près de 38 % des retraités bénéficient aujourd'hui du minimum contributif : ce sont des personnes qui ont une carrière complète, mais qui ont cotisé toute leur vie sur des petits salaires. Ce dispositif leur garantit le versement par leur(s) régime(s) de base d'un minimum de 629,62 euros de retraite mensuelle.

Le système proposé, en créant une stricte proportionnalité entre la cotisation et le montant de la retraite, priverait ces 4,9 millions de retraités de ce minimum, pourtant bien insuffisant …

En Suède, où un système à la Macron est en place, le Premier ministre suédois, Fredrik Reinfeldt, déclarait dès février 2012 que les actifs devraient travailler jusqu'à 75 ans s'ils voulaient pouvoir bénéficier du même niveau de retraite qu'en 2011.

Quant aux régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, ils versent pour 100 euros cotisés par an, parts « salariales et patronales » confondues, 6 euros de pension annuelle (auxquels s'ajoutent les prestations sociales). En conséquence, au bout de 16 ans et demi (100/6=16,66), les salariés ont récupéré toutes leurs cotisations de carrière.
Avec une espérance de vie moyenne à la retraite de 28 ans pour les femmes et de 24 ans pour les hommes, il s'ensuit qu'en moyenne, les femmes et les hommes récupèrent respectivement 1,75 et 1,5 fois leurs cotisations de carrière pendant leur retraite. Mais avec la proposition Macron, qui transforme la pension en rente viagère, ils ne récupèreraient au maximum que leurs cotisations de carrière.

►5) une remise en cause de la fonction publique : Macron l'a annoncé dans son programme il veut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires dont 70 000 dans les collectivités territoriales (on ne' peut s'empêcher de faire le rapprochement avec sa volonté de tarir les financements des communes avec la suppression du paiement de la taxe d'habitation, compensée la 1ere année sans qu'on sache si cette compensation sera pérenne (Voir article pages 6/9) et 50 000 dans la Fonction publique d'État. Vu l'État actuel de sous effectif de la fonction publique, cela aura pour conséquence l'externalisation et la privatisation de missions de services publics. Les fonctionnaires auront un statut « modernisé » et seront remplacés progressivement par des contractuels.

Macron s'apprête à faire mieux et plus fort que le 49-3 : gouverner par ordonnance. *On se passera donc de l'avis des députés. Encore faut-il que ceux-ci autorisent cette procédure. Ce qui montre l'importance d'envoyer à l'Assemblée Nationale des députés qui ne soient pas de droite ou qui ne se sont pas couché devant le 49-3.*